L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN, 20 NOVEMBRE.

LE MESSAGE DE MAC-MAHON
ET LA PRESSE PARISIENNE.

Nous recueillons l'opinion de divers organes de la presse parisienne au sujet du Message de M. le maréchal de Mac-Mahon :

L'UNION.

Le Message de M. le maréchal de Mac-Mahon, en dépit d'une phrase embarrassée sur les graves difficultés que présenterait l'établissement d'un gouvernement définitif, témoigne avec éclat de la nécessité de la monarchie.

La stabilité masque et l'autorité fait défaut au gouvernement du maréchal.

Le gouvernement du 24 mai est impuissant, c'est lui-même qui le déclare; nous le savions et aussi disions-nous: Place au roi!

Ce gouvernement nous répond en nous demandant de le perpétuer. Nous croyons qu'il marche aux aventures; nous ne le suivrons pas, mais en restant sur le terrain exclusivement monarchique que déserte l'Assemblée, nous le défendrons quand même, et nous ceux ajouter que nous le défendrons mieux que l'Assemblée elle-même qui aura mis fin à sa mission, dès le jour où elle aura voté les lois constitutionnelles d'un gouvernement innommé.

Royalistes, ayez confiance.

La monarchie se présentait à vous enveloppée dans le réseau des subtilités parlementaires.

La parole du roi a brisé les mailles du filet.

La France, pour ne pas périr, sera contrainte de se soumettre aux étreintes de la dictature, parce que l'Assemblée ne veut pas d'un roi qui, pour être digne de commander à un peuple libre, veut être libre aussi.

La dictature sera remise aux mains d'un soldat noble et loyal.

Le peuple sentira bientôt ce qu'il a perdu, mais bénissons encore la Providence qui, en nous obtiant, nous fait un don de miséricorde en nous laissant Mac-Mahon.

LE MONITEUR UNIVERSEL.

Dans l'obscurité et la confusion où se meut la France, c'est un grand bien, quand il s'élève une voix loyale et ferme, capable de rassurer les uns, de diriger les autres, d'inspirer de la confiance aux incertains et de rendre de l'espoir aux plus inquiets. La parole du maréchal sera entendue avec respect et reconnaissance par le pays. Si elle n'a pas pour effet de mettre un terme à nos fatales divisions, si elle n'empêche pas les partis de poursuivre dans leurs haines et dans leurs luttes, elle offrira aux bons citoyens, aux hommes modérés de toutes les opinions un moyen de se rapprocher et de s'unir. Avec l'autorité de son caractère et de ses hautes fonctions, le président de la République demande qu'on donne au régime actuel plus de stabilité et d'autorité.

Oui, il faut donner au régime actuel plus de stabilité et d'autorité; oui, il faut empêcher la France de s'user dans une agitation stérile qui ne traverserait l'anarchie que pour aboutir au despotisme; oui, il faut que notre pays ne vive plus au jour le jour, et qu'il obtienne du moins la sécurité du lendemain, si les longs espoirs lui sont encore interdits.

LA PATRIE.

Le message du maréchal Mac-Mahon a répondu à l'attente du public. Sa parole ferme et élevée, son affirmation très nette du principe d'autorité dont notre pays a tant grand besoin de retrouver la tradition, ont rendu la confiance et l'énergie à l'opinion conservatrice tant de fois découragée. Si le maréchal a le prestige du pouvoir, il en veut aussi les grands devoirs, et il en connaît la responsabilité.

Nos lecteurs savent que nous partageons absolument, sur la nécessité de proroger les pouvoirs, l'opinion du maréchal, de son cabinet et de la majorité de la Chambre. Demeurant, en effet, ce que nous nous sommes toujours efforcés d'être depuis nos malheurs de 1870 et de 71, nous voulons avant tout le raffermissement de la société française; nous aspirons surtout à voir ses grands intérêts, son commerce, son industrie renaître et reprendre de la vigueur. Or, si la consolidation de l'ordre social ou la renaissance de la fortune publique et privée ne sont possibles sans un pouvoir stable et fort, qui soit aûr au moins de son lendemain et qui ait une autorité suffisante et bien définie. C'est précisément là ce que nous demandons pour lui et pour le pays, c'est ce que l'Assemblée paraît comprendre et paraît décidée à donner à la France, à en juger du moins par la séance et par les votes d'hier.

Les principes énoncés dans le Message avec une si ferme simplicité, seront donc ceux qui triompheront par la prolongation des pouvoirs du maréchal; cette prolongation—sauf les amendements possibles au cours de la discussion—nous semble aujourd'hui une éventualité certaine, elle assurera aux intérêts légitimes et aux idées conservatrices la seule garantie sérieuse qui soit, quant à présent, à leur portée.

LA FRANCE.

Toute la partie du Message qui résume les faits accomplis depuis la séparation de l'Assemblée et caractérise la situation présente, ne nous paraît destinée à soulever aucune contradiction. On y retrouve l'accent de l'honnête homme, du loyal soldat dont le dévouement patriotique ne fait doute pour personne. La France aime le langage dans la bouche du chef de l'Etat, et les mauvaises passions peuvent seules réclamer contre la constatation solennelle du maintien de l'ordre public, en dépit de toutes les agitations de parti.

Mais la seconde moitié du document, celle où le maréchal urésident retrace les vues de son gouvernement, est loin d'avoir rencontré la même approbation générale. Les déclarations qu'elle renferme soulèvent, en effet, plus d'une objection. Le Message a raison de dire qu'il manque au régime actuel deux conditions essentielles dont il importe de ne pas le laisser privé plus longtemps: la stabilité et l'autorité. Il est parfaitement vrai que le dépositaire des pouvoirs, quel qu'il soit, ne peut faire un bien durable, si son droit de gouverner est chaque jour remis en question, s'il n'a devant lui la garantie d'une existence assez longue pour éviter au pays la perspective d'agitations sans cesse renouvelées. Lors de la constitution Rivet, nous avons entendu formuler exactement les mêmes considérations, et, pour notre part, nous y avons souscrit; mais comment concilier ces garanties réclamées par le gouvernement, avec le caractère provisoire qu'il voudrait conserver aux institutions actuelles.

LE NATIONAL.

Le maréchal de Mac-Mahon entend, avant tout, être le serviteur des idées conservatrices. Ce qu'il peut faire de mieux dans cet ordre d'idées, c'est d'employer l'autorité dont il est investi, le pouvoir dont il réclame l'extension, à tirer la France de l'état provisoire dans lequel elle végète, et de lui donner d'une façon définitive cette République conservatrice dont il aura à tout jamais, s'il comprend la belle mission qui lui est échue, l'honneur d'avoir été un des fondateurs.

LE RAPPEL.

L'Assemblée a trouvé que M. Thiers avait trop de pouvoir: trouvera-t-elle que le maréchal de Mac-Mahon, qui en a juste autant, n'en a pas assez? M. Thiers était l'égal de l'Assemblée pour la durée; la constitution Rivet l'obligeait à s'en aller le jour même où l'Assemblée s'en irait; l'Assemblée a trouvé qu'il durait trop et, à force d'hostilité et d'opposition, l'a contraint à se retirer; trouvera-t-elle que le successeur de M. Thiers, qui a le pouvoir pour le même temps, ne l'a pas pour un temps assez long, et, après n'avoir pas voulu que le président vécût autant qu'elle voudra-t-elle que le président lui survive et l'enterre, et, le lendemain, se remarie avec une autre Assemblée?

Le vote du 24 mai a été présenté comme la revendication de la suprématie du pouvoir parlementaire sur le pouvoir exécutif. Le vote qu'on demande aujourd'hui à l'Assemblée rejetterait le pouvoir parlementaire au second rang. Devant une dictature décennale les députés ne seraient plus que des parvenus, et le président de la république, arrêté des lois terribles que l'Assemblée lui aurait données, d'être son subordonné pour devenir son supérieur.

Les Protestations dans les Paroisses.

Assemblée des citoyens et d'écrivains conservateurs de la paroisse Saint-Jacques.

Conformément à l'appel spécial du Col. Alfred Roman, président du sous comité de l'Assemblée publique, a eu lieu dans la paroisse Saint-Jacques, dimanche le 16 novembre courant, dans le but de désigner des délégués à la Convention du peuple de la Louisiane, qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans, le 24 de ce mois.

L'Hon. J. K. Gaudet est appelé au fauteuil; Messieurs Florent Fortier et J. J. Denis, ont choisis comme vice-présidents, et Mr. Philippe Landry comme secrétaire.

Le président explique brièvement le but de la réunion.

Le préambule et les résolutions qui suivent, sont alors présentés par le Col. Alfred Roman, et adoptés à l'unanimité:

Attendu que des événements récents dévoilent une réaction favorable dans les vues et les sentiments du peuple du Nord, qui semble disposé, enfin, à prêter l'oreille à l'exposé de nos griefs, et à nous rendre la part de justice qui nous est due comme citoyens américains, et

Attendu qu'il est de notre devoir aussi bien que de notre droit, de nous joindre à nos concitoyens des autres paroisses de l'Etat pour demander au Congrès l'examen impartial des circonstances qui nous ont imposé un gouvernement d'Etat que le peuple ne s'est jamais choisi, et pour requérir aussi de lui l'adoption de mesures qui nous assurent le rétablissement d'une autorité légitime; qu'il soit, en conséquence, résolu:

1° Que nous approuvons cordialement la convention de la Convention du Peuple de la Louisiane, fixée au 24 novembre prochain, et qu'elle se tienne en la ville de la Nouvelle-Orléans,

— et que nous nous ferons un devoir d'y faire représenter notre paroisse.

2° Qu'en leur qualité de citoyens loyaux et amis de l'exécution des lois, les habitants et électeurs conservateurs de cette paroisse, se sont patiemment soumis à la règle arbitraire imposée à l'Etat par le département exécutif du gouvernement fédéral; mais que cette soumission évidemment contrainte, ne signifie rien moins qu'un libre acquiescement ou une reconnaissance volontaire, à la validité d'une autorité toute d'usurpation.

3° Que nous joignons nos efforts à ceux de nos concitoyens des différentes parties de la Louisiane, pour exhorter le Congrès à mettre un terme aux injustices dont nous souffrons depuis trop longtemps, et pour lui demander le rétablissement du gouvernement légitime qui nous revient de droit.

4° Que notre conviction bien arrêtée, basée sur des retours sûrs et sur les conclusions du rapport adopté par le comité du Sénat des Etats-Unis, à la dernière session du Congrès, au sujet des élections générales de la Louisiane, —est que la liste électorale d'Etat, dûe à la fusion, et portant en tête le nom de John McEnery, comme candidat aux fonctions de gouverneur, a reçu la sanction d'une majorité décisive des électeurs dûment qualifiés, et constitue aujourd'hui le seul gouvernement légitime de l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, la résolution suivante est ensuite adoptée:

Que le président de cette assemblée soit, et il est par le présent autorisé, à nommer six délégués pour représenter la paroisse Saint-Jacques à la "Convention du People" qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 novembre courant;—avec l'entendu que ces délégués auront le privilège de voter entre eux, en personne ou par procuration, ainsi qu'il le jugeront convenable;—la déclaire de la majorité devant régler le vote de la délégation et lui donner droit au vote entier acquis à la paroisse.

Le président désigne comme devant composer la dite délégation les citoyens dont suivent les noms, à savoir: Le Col. Alfred Roman, le Dr. Joseph Gantrelet, MM. Emile Loconi, Nelyil Lebeuf, N. H. Landreaux et Jules Dornier.

Sur motion, résolu que le compte rendu de cette assemblée sera envoyé au *Picayune* et à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, et au *Louisianais* de St. Jacques, avec prière de le publier.

Sur motion, l'assemblée s'ajourne.

(Signé) PH. LANDRY, secrétaire.
(Signé) J. K. GAUDET, président.

Meeting à la Nouvelle Ibérie.

Le meeting tenu à la Nouvelle-Ibérie, Louisiane, le 15 novembre 1873, conformément à la convocation faite par le sous-comité de la paroisse d'Ibérie, a été appelé à l'ordre par le capitaine John F. Wyche, et sur motion de D. U. Broussard, le docteur William M. Richardson a été élu président, Léonce B. Delahoussaye, secrétaire, et MM. Faustin Dupuy et J. Dorville Broussard ayant été élus vice-présidents, le meeting a été déclaré dûment organisé.

Sur motion, le capitaine Wyche a exposé l'objet de la réunion en quelques mots et M. W. F. Schultz, après quelques observations, a présenté les résolutions suivantes:

Attendu qu'un certain W. P. Kellogg et ses complices ont été installés dans les fonctions publiques par la fraude et par l'exercice illégitime d'un pouvoir despotique de la part de l'Exécutif fédéral, et Attendu que le Congrès, à sa dernière session, après avoir assumé la connaissance du conflit entre les usurpateurs et les officiers d'Etat légalement élus, s'est ajourné sans prendre de décision finale, et

Attendu, que par suite de l'appui que l'Exécutif fédéral a persisté à donner à W. P. Kellogg, le peuple de la Louisiane subit toujours l'usurpation la plus flagrante qui ait jamais existé aux Etats-Unis; en conséquence,

Il est Résolu, que les véritables fils de la Louisiane restent fermes dans leur conviction de la légalité de l'élection de la liste d'Etat de la fusion, en novembre dernier,

Qu'ils dénoncent Kellogg et ses complices comme des conspirateurs vénaux, des usurpateurs injustifiables, et des traîtres aux institutions et aux lois du pays; qu'ils continueront à défendre leur cause devant le Congrès jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision finale.

Que nous reconnaissons dans John McEnery le choix du peuple et le seul homme ayant droit aujourd'hui aux fonctions de gouverneur de la Louisiane; que W. P. Kellogg est responsable des outrages commis dans la paroisse de Grant et qu'il mérite la condamnation et le mépris de tout honnête homme.

Résolu, que nous avons foi dans le triomphe final de la justice; et que dans la réaction récente qui se produit dans les Etats du Nord, nous reconnaissons l'avertissement d'un peuple qui s'éveille.

Résolu qu'il soit choisi une délégation de deux membres par ward et de deux pour la paroisse en général, pour représenter le peuple de la paroisse Ibérie, dans la Convention convoquée à la Nouvelle-Orléans pour le 24 courant.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent soient publiées dans le *Sucrier* de la Louisiane et dans les journaux conservateurs de la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Wyche a fait précéder les résolutions ci-après qui ont obtenu l'approbation cordiale de l'assemblée, par les observations que voici:

Monsieur le président,

En présentant les résolutions suivantes qui m'expriment que faiblement ma reconnaissance et notre reconnaissance envers un des fils les plus purs de la Louisiane, notre voisin et ami, le colonel Alcibiade DeBlanc, je puis seulement ajouter qu'en cette de ma vie me m'a donné plus de plaisir que je n'en éprouve en attestant avec quelle cordialité nous réunissons la politique qui a mis à néant l'asservitude du sanguinaire usurpateur qu'il gouvernait la Louisiane du consentement de ses enfants.

Qui peut oublier, monsieur le président la condition de notre Etat après la dernière élection? Il y avait deux prétendants pour chaque fonction politique, depuis celle du premier magistrat jusqu'à celle de constable. A l'amertume engendrée par la lutte de parti et à la convoitise des places, s'ajoutait cette question épineuse de race qui menace d'être une cause éternelle d'embarras. Jamais la condition de la Louisiane, depuis qu'elle existe comme territoire ou comme Etat, n'a été aussi critique qu'à ce moment. Le monde civilisé était dans l'anxiété et attendait avec inquiétude les dépêches télégraphiques dans la pensée que la première étincelle pouvait être le signal d'une tempête qui chasserait le continent jusque dans ses fondements, car il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie qui eût parcouru les magnifiques prairies en y portant la destruction et la misère et qui n'eût pu être éteint que par des océans de sang. Le gouvernement paraissait jouer le rôle d'un spectateur indifférent. De vagues dépêches au général Emory sur la manière dont il devrait disposer de ses troupes, étaient la seule consolation que nous pouvions recevoir de Washington, où il était évident qu'un enfant investi de l'autorité fédérale eût pu tout calmer.

Revendiquer nos droits et démontrer au monde que le gouvernement de Kellogg n'était pas le choix du peuple et qu'il n'existait que par l'appui du gouvernement fédéral, a été l'objet du colonel de Blanc, et, monsieur le président, c'est la ligne de conduite suivie par lui et la petite bande de braves patriotes que, dans mon opinion, l'Etat doit le peu de pays dont jouissent ses citoyens. J'ai donc la confiance que les résolutions que voici seront reçues et unanimement adoptées.

Résolu, que la conduite du colonel Alcibiade De Blanc et de ses braves compagnons, en résistant à l'usurpateur Kellogg, a démontré clairement l'intention de l'administration actuelle de soutenir le dit usurpateur, à tout prix, en écrasant les libertés du peuple et la sécurité, à l'avenir, des élections une moquerie et une farce;

Résolu que nous offrons au colonel De Blanc nos félicitations les plus cordiales et que nous reconnaissons que par son action opportune et judicieuse en forçant l'administration à détruire ses politiques sur les affaires de la Louisiane, il a non seulement maintenu l'honneur et la dignité de tous les vrais Louisianais, mais encore fait remonter la responsabilité de la malheureuse condition de notre Etat au gouvernement général, sur lequel elle doit justement peser.

La réunion ayant à procéder aux nominations, les délégués suivants ont été choisis pour représenter la paroisse d'Ibérie dans la Convention qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 courant:

Premier ward—Capitaine Eugène B. Olivier et docteur Wm. M. Richardson.
Second ward—D. U. Broussard et Wm. F. Schwing.
Troisième ward—John F. Wyche et J. C. Dugas.
Quatrième ward—Adolphe Segura et Alphonse Landry.
Cinquième ward—John Avery et Valerie Lemaire.

Pour la paroisse en général—Capitaine E. B. Trinidad et Robert S. Perry.

Aucune autre affaire n'étant à traiter, la Convention s'est ajournée.

WM. M. RICHARDSON, Président.
L. B. DELAHOUSSAYE, Secrétaire.

Meeting dans la paroisse Assomption.

Napoléonville, 15 novembre 1873.

Dans un meeting qui a été tenu ici aujourd'hui, pour nommer des délégués à la Convention convoquée à la Nlle-Orléans A-Tête a été appelé à présider et M. Jos. Cristin, vice-président.

Le président a expliqué le but du meeting.

Sur la motion de M. Cyprien Gros, dûment secondée, un comité de trois composé du général F. T. Nicholls, F. M. Pike et dont pour rédiger des résolutions exprimant les sentiments du meeting, lequel, par l'intermédiaire de son président a rapporté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Attendu que le sénateur Morton et d'autres politiciens radicaux ont avancé que le peuple de la Louisiane acquiesce à l'usurpation de Kellogg et accepte la situation actuelle des affaires en Louisiane, les citoyens de l'Assomption déclarent que ces assertions sont entièrement fausses.

Ils déclarent que le pouvoir de gouvernement fédéral seul maintient les usurpateurs dans les positions où ils ont été illégalement par l'autorité fédérale. Centre ce pouvoir, il y aurait folie à contester et l'attitude notoire des affaires

LOUISIANA EQUITABLE
Life Insurance Company,

Au Coin des rues Carondelet et Gravier,

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville

DIRECTEURS:

John I. Adams,	W. B. Schmidt,
H. J. Hart,	Alexander Marks,
David Wallace,	H. A. Tyler,
George A. Fosdick	J. B. Camors,
Edward Rigney,	Jos. Bilton,
John Henderson,	E. M. Fairchild,
Charles Cavaroc,	Jos. W. Stone,
A. Thompson,	S. Cambon,
Saml M. Todd,	C. E. Girardey,
E. B. Briggs,	Wm. Henderson,
S. B. Walshe,	Wm. F. Harper,
James I. Day,	Wm. Creery.

SOUVENEZ-VOUS
— DU —
TROIS DECEMBRE.

Ceux qui ne proposent de prendre des billets (et ceux qui ne se le proposent pas) au,

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la —
Bibliothèque Publique du Kentucky

Lequel a lieu à Louisville, le 3 décembre prochain, n'ont pas de temps à perdre.

60.000 Billets seulement
ont été émis, et il n'y a que
12.000 LOTS GAGNANTS,
s'élevant à
$1,500,000.

La distribution se fera comme suit:

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Prix du Billet entier, $50;
Coupons (dixièmes) $5;
Onze billets pour $500.

Pour les billets et les renseignements, s'adresser à

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky,
26 oct—au 1déc. Me & S A Louisville, Ky.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
307.....Chartres Street.....307
Entre Dauphine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateau et Pyramides montées.
Bonbons fins assortis. Fruits Jujube cristalisé Bretles, Nougat et Cornets pour bapêmes.
Ses charges de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1an

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1873.

sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs ayants ou commandataires sont priés d'en donner avis au Consulat:

A
Anglade Jn Bte
Adam Jn Bte
Antony B

B
Brun Marcelin
Berhard (Mme) née Godart
Berthelet (Mme Vve)mes Martin
Bilesse Pierre Antoine

C
Certade Jean
Creuk Jn

D
Dujarrin (la famille)
Depouilly Isidore
Dalngis

F
Fabre Elizabeth (Mme)
Fabre Amanie

G
Guilhas Dominique
Gastine (Mme) Vve (Célestin Soupay
Guerre Jean dit Alexandre

H
Hubert François

J
Jean (Mme) née Ditmar

K
Kennedy Duncan

L
Lafongère Dominique

Laillacar Pierre
Luquet (Mme Pierre)
Largery François
Lacoste Anna

M
Meigne Dominique
Mailhe Bte (le docteur)
Maillos François
Marchal Xavier
Molle Blanche (Mlle)
Matter Joseph

N
Navarre B

O
Offroy Pierre

P
Prévost Jn Bte Médard

R
Ribert Marie et Charles
Ramonbau (les enfants)

S
Sibadey (Mme)née Hocquié
Seguy Louis
Sorbet Jn Marie
Savarre Jn Bte Joaquin

T
Texier Alfred

V
Vallon Jules

W
Wetzel Jean

Le Chancelier du Consulat de France, rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er nov.

LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { ..... $3000. 1400. 1200.

PRIX DU BILLET:
$1 SEULEMENT
Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:
Tirage tous les jours.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 4 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de SIX pour Cent.
C. D. STURDEVANT, HENRY SAUAS, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 3 janv—1an

BRANCH, CROOKES & Co.,
No 66 de la rue Carondelet,
FABRICANTS DE SOIES circulaires pates signalées; Soies de toutes couleurs à fausses dents, de toute espèce de Soies.
Soies Brésiliennes à broder, les meilleures marques de l'Amérique et Américaines; Rouge en noir et en couleurs, de la première fabrique de New-York, comment et bannes.
Soies circulaires et toute autre espèce de Soies Spécialité et Soies rouge. Mardi—Jeudi—V et D

SPECTACLES, &c.
Théâtre de l'Opéra.
L. PLACIDE CANDIDE.....Directeur.
Jeudi, 27 novembre 1873.
LE TROUVERE, Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux.
GAMBI, le Maître d'Ecole (Opéra-Bouffe).
Bureau de location, rue Bourbon, ouvert de 9 heures à 11 heures du matin, et au magasin de musique d'Ella, rue du Canal, de midi à 3 heures du soir. 20 nov—2

Académie de Musique
DE BIDWELL.
Début du tragédien américain,
H. T. S. STOWON,
LUNDI, 24 novembre et jusqu'à nouvel ordre
Il jouera son célèbre rôle de
WALTER WILWORTH
(qu'il a rempli du cette fois du grand drame de NECK AND NECK.
VENDREDI—Bénéfice de H. T. Stowon.
SAMEDI, à midi—Le seule matinée NECK AND NECK. 20nov—

L'Union Française.
BUREAUX, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir. 2 sept—1an—Mpr

LES actionnaires de la BANQUE D'AMERIQUE sont prévenus que l'Assemblée annuelle des trois dépositaires des fonds et leurs successeurs, le 17 DÉCEMBRE 1873, à 12 heures.
HIGAT HERBERT,
21 nov—au 17 déc Caissier.

Bureau du Canal de la Nouvelle-Orléans — Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873. L'Assemblée annuelle de sept directeurs de cette institution, pour recevoir leurs rapports, aura lieu, à son bureau, rue Canal, le 2 décembre prochain, à 12 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CH. JUMONVILLE,
20 nov—au 2 déc Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Amélioration Botte-Cuin des rues Carondelet et Commandant, Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873. Les actionnaires de cette compagnie sont par les présentes notifiés que l'élection annuelle de vingt-deux directeurs, pour les ensuivre, aura lieu, le 2 décembre, le LUNDI, 2 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
L. W. BAQUIE,
20 nov—jus 2 déc Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Glacier-le-Blanc de la Nouvelle-Orléans. Bureau No 76 Rue du Camp.—Nlle-Orléans, 18 novembre 1873.—Avis public est par les présentes donné que conformément à l'article IV de la charte de cette compagnie, une assemblée des directeurs pour donner suite à dater du 4 février 1874, pour les ensuivre pendant le LUNDI, 1er déc. 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
A. W. KUTTER,
16 nov—au 1er déc Secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association — Bureau No. 5, Rue Carondelet. Le Bureau des Directeurs de la dite Association, M. M. Insurance Association" ayant été, par suite de la démission de quelques directeurs, complété, se compose maintenant des personnes dont les noms suivent:
MM. J. Leroy, A. J. Gentile,
Hy. Abraham, W. Mouton,
J. A. Blaise, E. F. Odin a,
J. B. Camors, John Phelps,
A. Bilbo, J. E. Lanoux,
C. T. Dugazon, La Schmeder.
Et, à une réunion, tenue aujourd'hui, du Bureau de Direction de la dite Association, M. M. Hugo son de cette Association:
Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1873.
G. LANAUX,
14 nov—1mf Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Mutualité" No. 26, rue Royale, Nouvelle-Orléans, le 12 novembre 1873.—Assemblée annuelle de Vingt Directeurs entre lesquels seront choisis pour la Compagnie, le LUNDI, 1er décembre 1873, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
JULES LE MORE,
14 nov—1m Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Métamorphose" 6 rue Bienville.—Nlle-Orléans, 1873.—Avis est donné aux actionnaires de la compagnie susmentionnée, que l'assemblée annuelle des directeurs aura lieu, dans ses bureaux, rue Royale No 6, le 1er décembre 1873, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, dans le but de prendre connaissance des affaires de la dite compagnie et d'adopter les mesures qui seront nécessaires.
CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire. 6 nov—1m

Bureau de la Compagnie Orleans City Live Stock Landing, 4 rue Gravier.—Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1873.—La charte de cette Compagnie ayant été prolongée, il est par le présente son capital de un million à cinq cent mille piastres et les actionnaires sont respectivement invités à se rendre à leurs bureaux, 4, rue Gravier, pour échanger leurs certificats d'action contre ceux de la nouvelle émission.
Par ordre du président.
J. N. AUGUSTIN,
26 oct—20j Secrétaire.

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

Nous montons, en ce moment, sur plusieurs vastes habitations, un grand nombre de nos balances d'habitations sucrières. Elles répondent à un besoin qui, depuis longtemps, se faisait sentir parmi les planteurs qui veulent peser d'autres personnes que celle mot le sucrier, ainsi que le propriétaire de la canne, à même de savoir quinque chose du poids d'un chargement de cannes et de se faire une idée de la quantité de sucre qu'elle produit la terre.

Ceux qui achètent des balles de petites habitations peuvent les acheter au poids.

Des centaines de ces balances sont employées actuellement, sur les habitations de Cuba: beaucoup de nos planteurs en montent aujourd'hui.

Nos balances sont très exactes, nous pouvons nous avons besoin d'en parler plus longtemps. Nous sommes prêts de remplir, d'une manière satisfaisante, toutes les demandes qui nous seront adressées.

FAIRBANKS & CO.
W. B. BOWMAN, agent,
Au No 53 de la rue du Camp, Nlle-Orléans
8 oct—3m.

P. & R. DE VERGES,
Marchands, en Gros et en Détail,
COAL — DE — Charbon Pittsburg, Anthracite, Cannel et autres.
Bureau, rue Daupine, entre Bienville et 24 rue Dauphine. Dépôt, au Nord de la Levée et Désiré, Nouvelle-Orléans, au coin des rues Desire et Chartres. 20 nov—1an

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.
Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris, et a dit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par les prédictions, les dépêches télégraphiques dans la pensée que la première étincelle pouvait être le signal d'une tempête qui chasserait le continent jusque dans ses fondements, car il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie qui eût parcouru les magnifiques prairies en y portant la destruction et la misère et qui n'eût pu être éteint que par des océans de sang. Le gouvernement paraissait jouer le rôle d'un spectateur indifférent. De vagues dépêches au général Emory sur la manière dont il devrait disposer de ses troupes, étaient la seule consolation que nous pouvions recevoir de Washington, où il était évident qu'un enfant investi de l'autorité fédérale eût pu tout calmer.
Revendiquer nos droits et démontrer au monde que le gouvernement de Kellogg n'était pas le choix du peuple et qu'il n'existait que par l'appui du gouvernement fédéral, a été l'objet du colonel de Blanc, et, monsieur le président, c'est la ligne de conduite suivie par lui et la petite bande de braves patriotes que, dans mon opinion, l'Etat doit le peu de pays dont jouissent ses citoyens. J'ai donc la confiance que les résolutions que voici seront reçues et unanimement adoptées.
Résolu, que la conduite du colonel Alcibiade De Blanc et de ses braves compagnons, en résistant à l'usurpateur Kellogg, a démontré clairement l'intention de l'administration actuelle de soutenir le dit usurpateur, à tout prix, en écrasant les libertés du peuple et la sécurité, à l'avenir, des élections une moquerie et une farce;
Résolu que nous offrons au colonel De Blanc nos félicitations les plus cordiales et que nous reconnaissons que par son action opportune et judicieuse en forçant l'administration à détruire ses politiques sur les affaires de la Louisiane, il a non seulement maintenu l'honneur et la dignité de tous les vrais Louisianais, mais encore fait remonter la responsabilité de la malheureuse condition de notre Etat au gouvernement général, sur lequel elle doit justement peser.
La réunion ayant à procéder aux nominations, les délégués suivants ont été choisis pour représenter la paroisse d'Ibérie dans la Convention qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 courant:
Premier ward—Capitaine Eugène B. Olivier et docteur Wm. M. Richardson.
Second ward—D. U. Broussard et Wm. F. Schwing.
Troisième ward—John F. Wyche et J. C. Dugas.
Quatrième ward—Adolphe Segura et Alphonse Landry.
Cinquième ward—John Avery et Valerie Lemaire.
Pour la paroisse en général—Capitaine E. B. Trinidad et Robert S. Perry.
Aucune autre affaire n'étant à traiter, la Convention s'est ajournée.
WM. M. RICHARDSON, Président.
L. B. DELAHOUSSAYE, Secrétaire.

Meeting dans la paroisse Assomption.

Napoléonville, 15 novembre 1873.

Dans un meeting qui a été tenu ici aujourd'hui, pour nommer des délégués à la Convention convoquée à la Nlle-Orléans A-Tête a été appelé à présider et M. Jos. Cristin, vice-président.
Le président a expliqué le but du meeting.
Sur la motion de M. Cyprien Gros, dûment secondée, un comité de trois composé du général F. T. Nicholls, F. M. Pike et dont pour rédiger des résolutions exprimant les sentiments du meeting, lequel, par l'intermédiaire de son président a rapporté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:
Attendu que le sénateur Morton et d'autres politiciens radicaux ont avancé que le peuple de la Louisiane acquiesce à l'usurpation de Kellogg et accepte la situation actuelle des affaires en Louisiane, les citoyens de l'Assomption déclarent que ces assertions sont entièrement fausses.
Ils déclarent que le pouvoir de gouvernement fédéral seul maintient les usurpateurs dans les positions où ils ont été illégalement par l'autorité fédérale. Centre ce pouvoir, il y aurait folie à contester et l'attitude notoire des affaires

Transféré au 131 de la rue Canal.
ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGARON. MM. ADOLPHE REPP, 128 contremarché. PIERRE GRAPPES, ERNEST MERLIN.
A. ROCHEREAU & CO.,
E. LEVY & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
PROPRIETAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD,
FONDÉ EN 1866.
WINES, BRANDIES, GARDINES, &c.,
5 SOUTH WILLIAM ST., New York.
16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
Détrent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles actuelle pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de
UN DOLLAR SEULEMENT:
Tabouretts pour les pieds, en bois de Rosewood et de velours, Fallbrooms, en bois et en velours, Vases en bois noir, Un manchon en Astrakan, Un manchon en Castor noir, pour dames.
Articles de Ménage
Dans un tonneau, Sonnette à main en bois, Nappes en toile, Tapis de table, T